

Journée des droits des réfugiés



**Quatre visages, quatre valeurs :
ce que nous voulons pour les réfugiés
au Canada**



4 avril 2012



Conseil canadien pour les réfugiés
Canadian Council for Refugees

La décision Singh de la Cour suprême : un moment historique

Le 4 avril 1985 la Cour suprême a reconnu que :

- > La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés fondamentaux des demandeurs du statut de réfugié au Canada.
- > Le système de détermination du statut de réfugié doit respecter les principes de justice fondamentale.
- > La justice fondamentale exige que les demandeurs du statut de réfugié aient droit à une audience orale, lorsque leur crédibilité est remise en question.

Depuis cette décision, le 4 avril marque la **Journée des droits des réfugiés** au Canada. C'est une occasion de célébrer les progrès accomplis mais aussi de rappeler les menaces qui pèsent sur ces droits et d'agir pour les défendre.

Et aujourd'hui?

- > Le Canada possède d'un tribunal indépendant et spécialisé, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, rend les décisions sur le statut de réfugié après une audience orale.
- > Des réfugiés au Canada doivent toujours attendre longtemps afin d'être réunis avec leurs familles.
- > Les tribunaux ont reconnu dans des décisions subséquentes que la *Charte canadienne des droits et libertés* protège les personnes de la déportation vers la persécution.
- > Le système de détermination du statut de réfugié au Canada a acquis la réputation d'être l'un des plus justes au monde.
- > Des réfugiés parrainés par des groupes privés subissent des longs délais de traitement.



**Levez la voix en faveur d'un
accueil chaleureux et de l'équité
pour les réfugiés.**

**Levez la voix en faveur des
droits des réfugiés!**



En 2012, les Nations unies vérifieront si le Canada se conforme à ses obligations en vertu de la Convention sur les droits de l'enfant. Joignez-vous au CCR et au Réseau des jeunes du CCR et soulevez les voix en faveur des **droits des enfants et des jeunes sous le système d'immigration canadien.**

Le 16 février 2012, le gouvernement a déposé le **projet de loi C-31** pour réformer le système de protection des réfugiés canadien. Le projet de loi C-31 est anticonstitutionnel, est en opposition avec notre tradition humanitaire et viole nos obligations internationales – il doit être retiré.

Soutenez un système d'immigration qui est équitable, abordable et indépendant des considérations politiques.



Protégez les réfugiés du C-31!



Nous voulons que les réfugiés soient traités de façons équitable et honorable, dans un processus indépendant et abordable. Et vous?

Faites savoir ce que vous voulez pour les réfugiés au Canada cette **Journée des droits des réfugiés.**

Passez à l'action :
ccrweb.ca/fr/journee-droits-refugies



Saviez-vous que... ?

Pour plus d'informations à propos de la Journée des droits des réfugiés :

ccrweb.ca/fr/journee-droits-refugies



Parlez de vive voix en faveur de la protection des réfugiés au Canada. Joignez-vous à la campagne *Ce que nous voulons pour les réfugiés au Canada* : **ccrweb.ca/fr/4visages-4valeurs**



Passez à l'action et joignez-vous aux autres campagnes du Conseil canadien pour les réfugiés au : **ccrweb.ca/fr/campagnes**



Impliquez-vous! Trouvez une organisation membre du CCR près de chez vous : **ccrweb.ca/fr/liens**



Exprimez-vous sur les médias sociaux : **[@ccrweb](https://twitter.com/ccrweb)**



CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

6839A Drolet #302, Montréal QC, H2S 2T1

tél. (514) 277-7223, téléc. (514) 277-1447

courriel : info@ccrweb.ca site web : ccrweb.ca